



Animateur référent

Marie-Laure BLANC
FREDON BN
02.31.46.96.53
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.
chambagri.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



L'essentiel de la semaine

Poireau : augmentation des captures de mouches dans les pépinières de Créances.
Salade : bon état sanitaire.
Oignon : bon état sanitaire
Chou : captures de mouche du chou en augmentation à Surtainville.
Carotte - céleri rave : premières captures de mouche de la carotte à Surtainville.
Fraise : début d'oïdium.
Adventice : souchet à Créances

SOMMAIRE :

POIREAU	1
SALADE	2
OIGNON	2
CHOU	3
CAROTTE - CELERI	3
FRAISE	4
ADVENTICE	4
NOTE ABEILLE	5

POIREAU :

Suivi :

	Mont Saint Michel	Créances-Lingreville	Surtainville	Val de Saire
Pépinières	3 sous petits tunnels	5 plein-air, sous voiles et petits tunnels dont 1 en AB	1	-
Plantés	-	1	2 sous voiles	3

Les pépinières en plein-air sont au stade 1^{ère} feuille et les plus avancées sont au stade 2 - 3 feuilles sous les petits tunnels.

Bon état sanitaire des pépinières et des plants récemment plantés.

Hépiële :

Des chenilles d'hépiële ont été observées dans la parcelle de pépinière conduite en AB sur la zone de Créances.



Chenille d'hépiële

Taille réelle : 30 à 40 mm (FREDON BN)

Nuisibilité :

Il y a une seule génération par an. Les papillons pondent en mai-juin, et les œufs sont alors déposés à la base des plantes. Ils éclosent neuf jours après, et les jeunes chenilles s'enfoncent dans la terre, commençant à ronger les racines et le collet des plantes. Elles sont très polyphages et elles résistent très bien au froid et continuent à s'alimenter jusqu'au printemps de l'année suivante. La nymphose a lieu en avril-mai et dure environ un mois, laissant apparaître les nouveaux papillons.

Les racines et les collets sont rongés, ce qui entraîne le dessèchement progressif de la plante

Evolution du risque : à suivre.

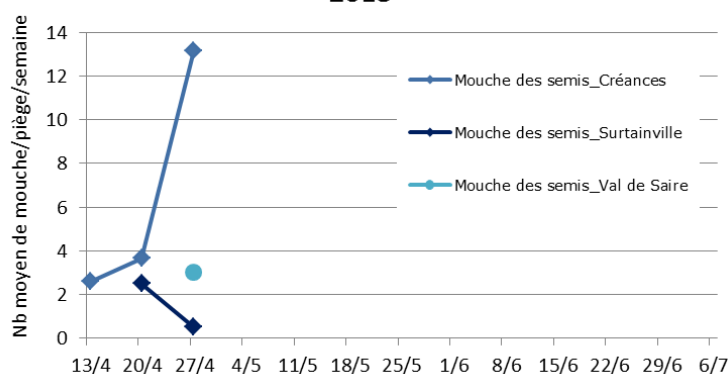
Mouche de l'oignon / Mouche des semis :

Piégeages réalisés dans deux pépinières de Créances dont 1 en AB, une parcelle plantée de Surtainville, une parcelle plantée dans le Val de Saire et une pépinière à Portbail.

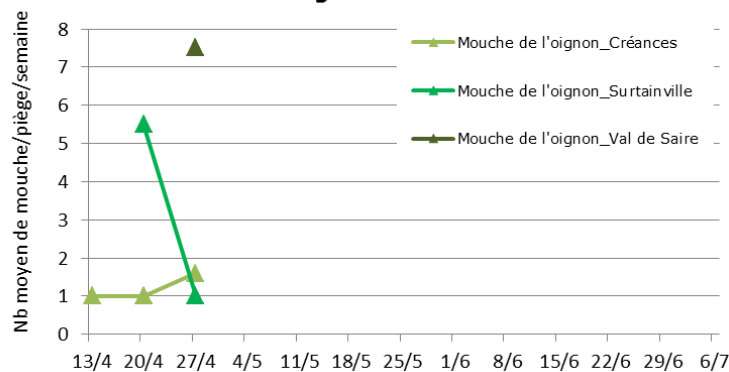
Comme la semaine dernière, les captures de mouche des semis et de mouche de l'oignon sont en augmentation sur la zone de Créances.

Les captures sont en recul sur la zone de Surtainville.

Evolution des captures des mouches des semis 2015



Evolution des captures des mouches de l'oignon 2015

**Nuisibilité :**

Les asticots de la mouche des semis, *Delia platura* s'attaquent à une très large gamme de plantes hôtes et sont surtout dommageables sur jeunes plantes, conduisant à la destruction plus ou moins totale des semis. Pour pondre, les femelles sont attirées principalement par les sols récemment travaillés (terre fine), riches en matière organique et humides.

Les asticots de la mouche de l'oignon, *Delia antiqua*, s'attaquent aux jeunes plants d'*Allium*, entraînant une pourriture et la destruction des racines.

Evolution du risque : les conditions actuelles sont favorables à ces mouches.

SALADE :

Suivi : Mont Saint Michel : 4 parcelles de laitue, stade : 4 feuilles et récolte ; 1 parcelle frisée, stade : proche récolte.

Créances - Lingreville : 2 parcelles de laitue, stade : 4 et 12 feuilles.

Surtainville : 1 parcelle sous bâches.

Val de Saire : 4 parcelles sous bâches.

Globalement, bon état sanitaire.

Limace :

Des dégâts de limaces ont été observés sur les vieilles feuilles de laitue venant d'être débâchées au Mont Saint Michel.

Dans le Val de Saire, une seule petite limace a été observée dans le piège.

Evolution du risque : à surveiller notamment sur les jeunes plantations.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

OIGNON :

Suivi : Mont Saint Michel : 2 parcelles de bulbille, stade : 3 - 4 feuilles et 3 parcelles de semis, stade : fouet à 1^{ère} feuille.

Bon état sanitaire.

Mouche mineuse :

Comme la semaine dernière, des piqûres de nutrition de mouche mineuse ont été relevées dans une parcelle de bulbilles sur 4% des plants.

Evolution du risque : à suivre.

CHOU :

Suivi : Surtainville : 1 parcelle de chou, stade : jeunes plants,
Val de Saire : 1 parcelle de chou sous voiles, stade : jeunes plants.

Bon état sanitaire.

Mouche du chou :

Evolution des captures de mouche du chou
Manche - 2015



Evolution du risque : à suivre avec les prochains relevés. Les légumes racine comme le radis et le navet sont sensibles aux dégâts de ce ravageur pendant toute la durée de leur cycle.

CAROTTE – CELERI RAVE :

Suivi : Mont Saint Michel : 2 parcelles de carotte sous voiles, stade : 2 feuilles.

Créances - Lingreville : 2 parcelles de carotte, stade cotylédons.

Surtainville : 1 parcelle de céleri-rave sous voile.

Bon état sanitaire des semis.

Jeunes carottes au stade cotylédons (FREDON BN)



Mouche de la carotte :

Suite à la mise en place des pièges à Surtainville, des premières captures ont été enregistrées.

Semaine 18	Surtainville
Nb de mouche/piège/jour	0,14



Mouches de la carotte sur piège englué jaune : pattes jaunes, corps noir brillant, tête brun-rougeâtre et ailes transparentes. (FREDON BN)

Evolution du risque : à suivre

FRAISE :

Suivi : Côte ouest du Cotentin : 1 parcelle.

Oïdium :

La présence de cette maladie est signalée sous abri froid.

Evolution du risque : à suivre, les amplitudes thermiques entre le jour et la nuit sont favorables à cette maladie.

ADVENTICE :**Souchet comestible :**

De nombreuses levées de souchet comestible *Cyperus esculentus* sont observées depuis la semaine dernière sur la zone de Créances. Cet adventice en recrudescence sur cette zone est très dommageable car le feuillage des poireaux et des carottes ne permet pas d'obtenir une couverture du sol suffisante pour pouvoir concurrencer son développement.

Pépinière de poireau au 20 avril 2015, la même au 27 avril 2015



Détail

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015